



VILLEGAILHENC

*Joyeuses
Fêtes*



DECEMBRE 2020 N° 64

Bulletin d'informations municipales

Sommaire :

Le mot du maire..... 2

Les travaux réalisés..... 4

SMMAR Aud'Alabri 8

Solidarité avec les sinistrés de la tempête Alex 8

Annexe : Bulletin d'inscription au système d'alerte à la population.

Bulletin d'information édité par la Mairie de Villegailhenc

Directeur de publication : Michel PROUST, Maire

Rédaction : l'équipe municipale

Impression : Mairie de Villegailhenc le 21 décembre 2020

Retrouvez toutes nos informations sur le site internet :

www.mairie-villegailhenc.fr

ou sur Facebook :

<https://www.facebook.com/mairievillegailhenc>

Le mot du maire



Michel PROUST
Maire de Villegailhenc
Vice-Président de Carcassonne
Aeoloméritain

Chères Villegailhençoises, chers Villegailhençois,

Je tiens, avant tout autre propos, adresser mes plus sincères condoléances à tous ceux qui ont perdu un proche au cours de cette année. En effet, cette année a été marquée par l'arrivée du virus dans nos vies et notre quotidien en a été bouleversé. De nombreuses familles ont été touchées et

certaines ont eu à pleurer l'un de leurs proches. Mon soutien va également, bien entendu, à toutes celles et tous ceux qui subissent en ce moment la maladie et qui doivent lutter pour ne pas perdre la vie.

Le mois de décembre est arrivé à grands pas et même si nous pensons à décorer le sapin de Noël, nous savons que la situation est particulière.

Le confinement nous a mis dans l'obligation de rester chez soi, en famille ou seul pour éviter toute contamination. Ainsi, les personnes âgées ont fortement souffert de ce confinement. Il n'a pas été facile de couper les relations qui ponctuent leur quotidien et certaines ont été totalement désorientées.

Nous ne pouvant pas organiser notre traditionnelle rencontre pour les Vœux du Maire puisque les conditions sanitaires nous obligent encore à prendre nos distances, je tenais toutefois à m'adresser à vous afin que nous puissions ensemble faire un retour sur cette année si singulière.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue aux nouveaux arrivants et à tous les nouveaux nés, nouveaux citoyens de notre commune. Je tiens également à féliciter toutes les personnes qui ont pu célébrer leur union, mariage et PACS dans notre village.

Cette année, à cause des conditions sanitaires, nous ne pouvons pas organiser le repas traditionnel des aînés. Nous avons donc décidé de distribuer des paniers garnis dans les foyers où vit une personne de soixante-dix ans et plus.

Je souhaite apporter tout mon soutien aux enseignants, aux agents communaux des écoles et des ALAE, mais aussi à tous les élèves pour le travail fourni pendant cette période si spéciale et malheureusement pas encore terminée.

Les conséquences sur les activités de chacun sont parfois terribles et je souhaite apporter tout mon soutien aux commerces, aux artisans de la commune qui sont touchés de plein fouet par ce changement si brusque et ce, après la terrible épreuve des inondations.

Les associations de notre commune sont impactées à cause de l'arrêt de leur activité, la baisse du nombre d'adhésions ainsi que l'annulation des manifestations organisées habituellement, et à travers elles, la population par ce manque de lien social. Dès que cette pandémie sera derrière nous, que toutes nos associations soient assurées de notre soutien pour la reprise.

Enfin, au quotidien tous les agents municipaux font eux aussi un travail très important auprès de la population et je voudrais les remercier et les féliciter pour leur implication.

Vous imaginez bien que les projets de la commune ne sont pas au point mort mais subissent aussi un ralentissement dans la programmation. Soyez assurés que le conseil municipal et moi-même oeuvrons chaque jour pour que votre quotidien soit plus facile malgré ces conditions.

Contrairement à ce qui peut être véhiculé ici ou là, certes parfois avec un peu de retard dû à la Covid, les décisions sont prises et les travaux se réalisent.

Vu l'ampleur des dégâts et le coût de la reconstruction, comme je l'ai expliqué maintes fois, cela ne peut se faire en un « claquement de doigts » et je tiens à rappeler que bien souvent « les conseillers ne sont pas les payeurs ».

Nous sommes responsables ; nous nous devons de nous assurer que les solutions retenues, les travaux engagés, sont bien les meilleurs, les plus pérennes et surtout préparer le nouveau Villegailhenc pour ne plus vivre le drame que nous avons connu. Il est vrai que pour certains cela peut paraître incompréhensible, mais j'assume, je prends mes responsabilités et pour mener à bien cette mission je m'appuie sur la confiance qu'une très grande partie de la population m'a accordée lors des dernières élections. Elle est mon moteur, et s'avère encore plus marquée dans la situation que nous vivons aujourd'hui. Merci aussi à tous les conseillers municipaux qui, chaque jour, s'impliquent à mes côtés pour faire face à tous ces défis.

Il y a la partie technique des projets, mais aussi la partie financière qui impacte directement le budget communal.

Je peux, aujourd'hui, vous annoncer la construction de nouveaux ateliers municipaux, d'un foyer communal, d'une maison citoyenne avec début des travaux en mars 2021. Ce programme sera financé pratiquement à 100% par les aides de l'Etat, du Département et de la Région.

Commencera également courant 2021 la première tranche du Jardin de Loisirs.

Ces projets vous seront présentés techniquement et financièrement dans le bulletin de mars 2021.

Voici pour les premiers gros projets de reconstruction et dans les pages suivantes du bulletin sont détaillés plus d'un million d'euros de travaux réalisés principalement sur la voirie en 2020. Je pense que les riverains qui ont subi ces travaux ne vont pas me contredire et d'ailleurs, je les prie de bien vouloir nous excuser pour cette gêne de même que pour ceux qui vont devoir supporter les travaux en 2021, car oui, les travaux vont continuer en 2021 et ce, dans divers secteurs de la commune.

Un autre projet annoncé qui va prendre forme fin 2021 est celui des logements « Papy Loft » et « logements accession » avec notre partenaire Le Groupe Marcou. Dans le même esprit, je tiens à remercier les promoteurs privés qui continuent d'investir sur notre commune avec la réalisation de nouveaux lotissements malgré les inondations (Angelotti et Hectare).

Pour les trente-huit maisons du dispositif Barnier, les premières opérations de déconstruction devraient être réalisées au cours du premier trimestre 2021.

Pour le pont, compétence du Conseil Départemental, les études se poursuivent et les travaux devraient débuter fin 2021, début 2022. Lorsque le projet définitif sera arrêté je demanderai à Madame la Présidente du Département de venir nous le présenter si toutefois la situation sanitaire le permet.

Je souhaitais vous apporter ces quelques précisions sur ces projets et remarques, et je sais pouvoir compter sur votre soutien et vous en remercie.

Le plus important au cœur de cette crise est de tenir bon la barre pour ne pas chavirer ou prendre un mauvais cap. A l'heure où je vous parle, nous savons que plusieurs vaccins vont arriver sur le marché français. Peut-être que le ciel va commencer à s'éclaircir avec l'arrivée du vaccin qui pourrait permettre à l'humanité d'échapper à cette menace.

L'écrivain et aviateur français Antoine de Saint-Exupéry a écrit : « *Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible.* »

Ainsi, aujourd'hui, nous sommes pleins d'incertitudes et il est vrai que cette situation n'est pas facile à accepter. Néanmoins, nous savons aussi quels gestes nous devons réaliser pour qu'un avenir soit possible pour l'ensemble de la population. Alors, je vous demande au nom de toute la commune de bien respecter les gestes barrière et de bien vous protéger pour offrir un avenir à ceux que vous aimez.

Chères habitantes, chers habitants, je vous souhaite à tous de passer de bonnes fêtes de fin d'année. Je vous adresse mes vœux de bonne santé et de bonheur malgré les circonstances pour cette nouvelle année 2021. Espérons tous ensemble qu'elle nous apportera la joie de la libération de ce virus.

En cette fin d'année, je souhaite que nous soyons tous solidaires et que la communauté que nous formons tous ensemble soit un lieu de réconfort et d'espoir.

Alors, essayons de prendre du recul et espérons un temps meilleur qui nous permette de regarder en arrière et de nous rassurer pour l'avenir.

Je sais pouvoir compter sur vous tous, pour ne pas oublier, mais aussi pour aller de l'avant.

Bonne année,

Bien à vous,
Michel Proust.

Les travaux

Réfection des toitures des bâtiments communaux

Montant des travaux : 91 900,00 € HT (110 280,00 € TTC)

Subventionnés par le département à 80 % pour 73 520,00 € et par la Région à 20 % pour 18 380,00 €

Reste à la charge de la commune : 18380,00 €

Boulodrome (avant)



Boulodrome (après)



Ecole élémentaire (avant)



Ecole élémentaire (après)



Les travaux

Ecole élémentaire (avant)



Ecole élémentaire (après)



Passage ruisseau cimetière (avant)



Passage ruisseau cimetière (après)



Parking devant la mairie (avant)



Parking devant la mairie (après)



Les travaux

Rue du Carrairol (avant)



Rue du Carrairol (après)



Chemin de la castellanie (avant)



Chemin de la castellanie (après)



Impasse du minervois (avant)



Impasse du minervois (après)



Les travaux

Rue des treilles (avant)



Rue des treilles (après)



Les villas de Gailhenc (avant)



Les villas de Gailhenc (après)



Impasse attenante rue du minervois (avant)



Impasse attenante rue du minervois (après)



Montant des travaux de voirie

1 085 381,74 € TTC

dont TVA

180 902,53 €

904 514,79 € HT

Etat 80 %

723 611,83 €

Subvention sur le montant HT

Région 10 %

90 451,48 €

Département 10 %

90 451,48 €

TOTAL

904 514,79 €

Reste à la charge de la commune :

180 866,95 €

Contact :

Tél. 04 68 11 81 98

Mail : audalabri@smmar.fr

Le SMMAR à vos côtés contre les inondations :

Depuis sa création en 2002, le SMMAR agit au quotidien pour une gestion concertée de l'eau et organise la prévention des inondations à l'échelle du bassin versant de l'Aude.

Fréquemment impacté par les inondations, ce territoire a vécu les crues historiques de novembre 1999 et d'octobre 2018. En réponse à ces événements, le SMMAR et les Syndicats de rivière travaillent au plus près de la population. Ainsi, le dispositif Aud'Alabri est mis en place dans le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI).

Il propose un accompagnement personnalisé afin de mieux se prémunir des inondations. Les particuliers peuvent bénéficier d'un diagnostic de leur habitation en zone inondable, préconisant des travaux subventionnables par l'Etat à hauteur de 80 % sous certaines conditions.

Protégez votre habitation du risque inondation :

Pour anticiper les prochaines inondations, un diagnostic de votre habitation est proposé par le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR). Il préconise des travaux pour adapter votre logement.

Un diagnostic pourquoi ?

- ✓ Evaluer l'exposition de votre habitation au risque « inondation »
- ✓ Limiter les dégâts et leurs coûts
- ✓ Mettre votre foyer en sécurité
- ✓ Préserver la valeur de votre patrimoine
- ✓ Trouver des solutions techniques
- ✓ Faciliter la remise en état de votre habitation après l'inondation.
- ✓ Apporter des informations complémentaires, pour une location (fortement recommandées dans le cadre de l'IAL*)
- ✓ Accompagner chaque personne pour trouver la meilleure prise en charge financière et toute confidentialité.



Générosité et solidarité

Après les fortes intempéries subies par la région Provence Alpes Côte d'Azur en octobre 2020, un appel aux dons a été lancé à l'ensemble de la population de Villegailhenc, afin de venir en aide aux habitants des villages sinistrés et relayé par l'association des Maires de PACA.

Une formidable chaîne de solidarité s'est créée et spontanément, les habitants de Villegailhenc ont manifesté leur générosité en faveur des sinistrés de la tempête Alex. La Commune de Villegailhenc a donc mis en place une urne à la disposition des habitants et nous avons pu ainsi recueillir la somme de 3595 € qui a été adressée à l'Association des Maires des Alpes-Maritimes regroupant tous les dons.

Dans le même temps, le Conseil Municipal de Villegailhenc a également décidé de voter une subvention exceptionnelle de 1000 €.